

Document d'information

À propos de la Charte du diabète pour le Canada

Qu'est-ce qu'une charte?

Les chartes de santé et du patient existent dans une douzaine de pays, dont le Canada. Elles décrivent les droits et responsabilités d'une population spécifique et contribuent à susciter des améliorations dans les programmes et la prestation des services de santé. Les chartes sont des documents qui énoncent les attentes et obligations qui sont importantes aux yeux des personnes nécessitant des soins. Elles peuvent être utilisées pour convaincre les gouvernements, les organismes de réglementation et d'autres autorités de fournir les services de santé et de soutien requis.

Les chartes émanant de groupes de patients ne sont pas des documents juridiques au même titre que la Charte canadienne des droits et libertés (c.-à-d. qu'on invoque au tribunal pour obtenir quelque chose dont on était auparavant privé). Toutefois, avec l'aide des défenseurs des intérêts, des organismes associés et des responsables gouvernementaux clés, elles peuvent avoir un impact considérable.

Qu'est-ce que la Charte du diabète pour le Canada?

Les personnes diabétiques sont susceptibles de faire face à des défis dans tous les aspects de leur vie qui sont spécifiquement liés à leur maladie. Ces défis peuvent être relevés avec le soutien adéquat des gouvernements et d'autres parties concernées par le diabète. La Charte du diabète pour le Canada (la « Charte ») renferme des énoncés qui indiquent clairement ce que les personnes diabétiques peuvent et devraient attendre de leur propre part et de celle des autres au sein de la communauté du diabète. Le document confirme les droits et responsabilités des personnes vivant avec le diabète, des gouvernements, des fournisseurs de services, des employeurs, des établissements scolaires, préscolaires et de garde de jour, ainsi que de l'Association canadienne du diabète (ACD).

Nous caressons l'espoir qu'au fil du temps, les principes et valeurs promus dans la Charte en matière de gestion de la prévention, de soutien et de soins afférents au diabète feront office de « nouvelle norme » pour les personnes vivant avec le diabète.

La Charte du diabète pour le Canada repose sur :

- une analyse documentaire et environnementale des chartes du patient canadiennes et internationales;
- les ateliers organisés pour le Conseil consultatif national de l'ACD et les délégués présents lors de l'assemblée générale annuelle nationale de 2012;
- la consultation d'un groupe d'experts afin d'élaborer la documentation d'ateliers organisés dans tout le pays;
- quatre ateliers régionaux organisés en juin 2013, ayant réuni des personnes diabétiques, des fournisseurs de soins de santé et des représentants gouvernementaux pour susciter des débats sur des sujets précis ainsi que sur les droits et responsabilités au sein de la communauté du diabète – une liste distillée de droits et de responsabilités s'est dégagée d'une analyse qualitative des ateliers;
- une enquête menée par des défenseurs des intérêts n'ayant pas pu assister aux ateliers régionaux, y compris des membres de l'ACD, des bénévoles, des cliniciens, des éducateurs et d'autres intervenants.

Plus particulièrement, la Charte peut assurément :

- servir d'outil de défense des intérêts pour s'adresser aux décisionnaires et favoriser des soins optimaux pour les personnes vivant avec le diabète;
- accroître la sensibilisation en stimulant le dialogue quant aux enjeux essentiels pour les personnes diabétiques;
- orienter les améliorations apportées aux soutiens destinés aux personnes diabétiques;
- mettre en lumière, au moyen d'un dialogue plus soutenu, les préoccupations d'ordre public ayant une incidence sur l'autogestion des personnes vivant avec le diabète (p. ex., la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'environnement alimentaire);
- être étayée par des indicateurs permettant d'évaluer, avant d'en rendre compte, la qualité et l'accessibilité :
 - des soins en matière de diabète;
 - de l'éducation, des programmes et des services relatifs au diabète;
 - des médicaments et autres soutiens.

Ces indicateurs permettront de rendre compte des résultats de tous les territoires et provinces en matière de diabète.



La Charte est un outil de défense des intérêts fondamental. L'ACD œuvrera aux côtés des personnes diabétiques et des autres membres de la communauté du diabète à la concrétisation des principes et valeurs de la Charte.